

Principe de base des coûts de la déchetterie

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes. 40% des coûts doivent être couverts directement par les habitants (vente de vignettes). A Curtilles, le solde est couvert par la perception de la taxe annuelle (voir ci-dessous).

Vignettes officielles

A Curtilles, vous pouvez utiliser des sacs poubelle ordinaires du commerce, grandeur à choix selon vos besoins, sur lesquels vous apposerez la vignette communale jaune :

35 litres : 1 vignette - 60 litres : 2 vignettes - 110 litres : 3 vignettes

Prix des vignettes : Frs. 16.00 pour 10 vignettes / Frs. 144.00 pour 100 vignettes

40 vignettes sont offertes à la naissance d'un enfant habitant de Curtilles.

Où acheter les vignettes ?

Au bureau communal les mardis entre 17h30 et 19h00 (cash, pas de cartes).

POUR DEPANNAGE - ET UNIQUEMENT DURANT LA FERMETURE DU CAFE FEDERAL :

6 vignettes pour CHF 10.- sont vendues à la déchetterie durant les heures d'ouverture (en monnaie exacte, pas de cartes).

Dès la réouverture du Café Fédéral : uniquement au Café durant les heures d'ouverture.

Taxe annuelle des ordures ménagères : par ménage

Un calcul dégressif est appliqué au prorata d'adultes qui composent le ménage. Les adultes sont les personnes qui ont ou qui atteignent 18 ans dans l'année civile (01.01 au 31.12). Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs des adultes d'un ménage durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

Ménage de 1 personne adulte : 1.0 EM = Fr. 80.- par année

Ménage de 2 personnes adultes : 1.8 EM = Fr. 144.- par année

Ménage de 3 personnes adultes : 2.4 EM = Fr. 192.- par année

Ménage de 4 personnes adultes et plus : Fr. 200.- par année

Les taxes annuelles sont facturées en octobre avec un délai de paiement de 30 jours.

EM = Equivalent ménage